

Mémoire dans le cadre du projet de réserve de biodiversité Paul Provencher

**Présenter par
Daniel Tremblay, municipalité de Baie-Comeau**

Monsieur le président, ce projet nous intéresse parce que nous sommes détenteurs d'un bail de villégiature au Lac Charlie(#902984) qui est inclus dans le projet de réserve. Nous avons un camp de pêche depuis 1985 (27 ans) et pratiquons notre loisir depuis ce temps, nous avons investi beaucoup d'argent et de temps dans ce camp. N'ayant pas d'accès terrestre, tout a été transporté en avion pour la construction du camp, nous avons investi plusieurs dizaines de milliers de dollars.

Ce projet nous préoccupe énormément, nous ne voulons pas perdre nos droits de pêche et d'utilisation du territoire, c'est notre coin de paradis et la tradition de pêche est propagée de génération en génération dans notre famille. Mon père est propriétaire du bail de villégiature et nous avons construit ce camp, il me passe le flambeau, pour ma part, je prépare la relève avec mon garçon de 6 ans qui sera initié dans les prochaines années.


Depuis 27 ans nous passons de très belles périodes en famille lors de nos expéditions, ceci soude les liens et maintien l'harmonie au sein de notre famille, ces expéditions sont rendues un mode de vie. Dans le cas de la perte de nos droits, ceci affecterait négativement notre qualité de vie, nous n'avons pas l'énergie et surtout les moyens financiers pour nous départir de nos installations au lac Charlie dans la perspective que nous ne puissions plus avoir accès au territoire. Il faut comprendre que ça fait 27 ans que nous investissons et améliorons nos installations, c'est un projet d'une vie.

Nous considérons que ce projet de réserve de biodiversité est acceptable tant que nous avons accès pour la villégiature à notre territoire, il y a plusieurs utilisateurs qui pratiquent la chasse et la pêche à ce lac en plus de notre groupe et du groupe qui ont l'autre camp de pêche sur le Lac Charlie. Nous voulons maintenir nos droits d'utilisation sur le territoire et notre bail de villégiature, nous sommes d'accord avec le développement durable, mais pas pour le développement sauvage qui ne tient pas compte des utilisateurs qui ont des droits depuis plusieurs années.

Idéalement nous aimerions que le projet soit modifié et que nos camps et le lac Charlie soient exclus du projet de réserve, étant donné que nous sommes villégiateurs sur ce lac et que nous avons des installations et que ce coin de pêche est utilisé par plusieurs personnes non détectrices d'un bail. L'exclusion du lac Charlie de la réserve n'aurait pas d'impact négatif sur le projet de réserve, mais aurait un impact positif pour nous. Ce projet de réserve est une source de stress important pour nous et nous avons peur que si le projet est instauré et que même si nos droits sont préservés que dans le temps les règles du jeu changent et que nous soyons obligés de démanteler nos installations.

En conclusion, peu importe le projet, nous sommes d'avis qu'il faut respecter les utilisateurs qui pratiquent leurs loisirs sur le territoire et qui ont investi temps et argent depuis plusieurs années. Depuis 27 ans nous avons toujours été en règle avec notre droit de villégiature et avons préservé la nature dans l'optique de pratiquer notre loisir encore plusieurs années. Nous voulons que nos droits de villégiature soient préservés au lac Charlie même si ce projet est accepté.

Fin du mémoire



Daniel Tremblay, ing.

11 janvier 2012